

Délégation départementale des Alpes-Maritimes
Service santé environnement

Merci de rappeler impérativement
la référence de ce courrier

Affaire suivie par : Marie Mihoubi
Courriel : marie.mihoubi@ars-sante.fr

Téléphone : 04.13.55.87.10
Télécopie : 04.13.55.87.80

Réf : DT06/SE/MM/N° 2168
PJ : /

Date : 14 DEC 2018

Le délégué départemental des Alpes-Maritimes
à

Direction départementale des territoires et de la
mer des Alpes-Maritimes

CADAM - Nice

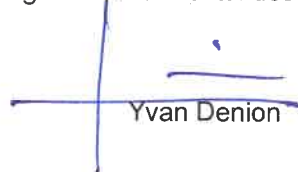
Objet : dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour l'extension de l'installation de stockage de déchets inertes non dangereux de la Mescla. Commune de Mallaussène.

Par transmission du 5 novembre 2018 vous sollicitez mon avis sur le dossier présenté par monsieur Yves Bermont, président de la société malaussénoise de valorisation, relatif à l'extension du site de la Mescla.

Bien que le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captages d'eau potable déclaré d'utilité publique, je souhaite m'assurer de la compatibilité de cette activité au regard de la préservation des ressources en eau exploitées dans le secteur.

C'est pourquoi, pour rendre mon avis, je souhaite disposer de l'avis d'un hydrogéologue agréé. Ainsi, dans cet objectif, le pétitionnaire devra solliciter auprès de l'ARS la désignation d'un hydrogéologue agréé chargé de rendre un avis sur son dossier (arrêté du 15 mars 2011 et du 30 avril 2008).

Le délégué départemental des Alpes-Maritimes



Yvan Denion